BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les derniers 24 heures.

NAISSANCES.

Mmes Chas W. Schmidt, Jr, une fille ; Robert T. Younger, une fille ; Joseph Haley, une fille ; Geo. E. Flynn, une fille ; Henry Ernst, un garçon ; Ernest P. Burg, un garçon ; Hubert Villarubia, une fille ; John Sabuque, une fille.

DECES.

Sarah Diehl, 49 ans, 4836 Chestnut ; Catherine Ryan, 38 ans, 1822 Dante ; Chas P. Chapman, 57 ans, Bethany Home ; Mathew J. Autey, 57 ans, 1121 Constance ; David Banks, 2 jours, 466 Howard ; Isidore Kessler, 32 ans, Hôpital Touro ; W. T. Alcorn, 50 ans, Hôpital de Charité ; Jos. Mounanès, 42 ans, N. O. Sanatorium ; Bernard Flous, 69 ans, 3129 N. Villeré ; Victoria Chetmer, 49 ans, 1522 Iberville ; Wm Taylor, 29 ans, 2011 Gravier ; John B. Goula, 70 ans, 1225 N. Prieur ; John Garden, 9 jours, 925 N. Dupré ; Albert Doescher, 58 ans, 3228 rue Washington ; W. H. Brower, 4 ans, Toledo, Ohio ; Carmelite Pinto, 62 ans, 2124 N. Roman ; Mary Rita Donelle, 28 ans, 1475 N. Robertson ; Richard T. Taylor, 34 ans, 2921 Seconde ; Alfred Jones, 9 mois, Asile de St-Vincent de Paul ; Jas. T. Gen. Jr., 6 jours, 4825 Constance.

MARIAGES.

Théodore L. Mioton a Gussie Dovin ; Alfred Allain à Bessie Breaux ; Wm. P. Gerstiner à Mary L. Kenicker ; Geo. Jos. Diwan à Mary L. Olivier ; Fred C. Schaefer à Catherine Mailhes ; Thos. J. Walsh à Patsy B. Powell ; Victor R. Lemaire à Viola Beecher ; John F. Borck à Ann Harnett ; Peter N. Mazin à Clara H. Johnson ; John B. Picketts à Catherine D. Boebinger ; Harry Peyton à Elizabeth Rowan ; Geo L. Celles à Barbara La Place ; Scott Mathews à Marie M. Hauler ; Leonard Becker à Marthe McCabe.

FAITS DIVERS.

Les suites de l'accident de Mandeville.

Le capitaine du vapeur "Margaret" a fait déposer hier, au bureau du coroner, un grand nombre d'objets : chapeaux, ombrelles, portemonnaies, paniers, etc., perdus dimanche dernier pendant l'accident de Mandeville et qui n'ont pas été jusqu'ici réclamés par leurs légitimes propriétaires.

Ces objets ont été pour la plupart recueillis à la surface du lac par l'équipage du bateau.

Les cols et les cravates prédominent. On remarque aussi une pipe et une guitare.

Ils seront rendus à leurs propriétaires après identification.

Les malades en traitement à l'Institut Pasteur.

Aline Borel, une des quatorze personnes arrivées ces jours derniers de Loreauville pour suivre le traitement anti-rabique à l'Institut Pasteur, est tombée subitement malade la nuit dernière, et son état n'a pas été sans causer une grande inquiétude aux autres patients qui, comme elle, ont été mordus par un chien que l'on suppose enragé.

Aline Borel est une fillette d'une dizaine d'années. Elle souffre d'une fièvre assez violente, mais aucun symptôme ne s'est déclaré jusqu'ici qui puisse permettre de supposer qu'elle soit atteinte d'hydrophobie.

Le Dr Pothier, médecin en chef de l'Institut Pasteur, suit attentivement le développement de la maladie et en note tous les indices qui lui permettront d'établir son diagnostic.

Dans l'intervalle les infirmières et les sœurs de l'Hôpital font tout leur possible pour rassurer les autres personnes qui suivent le traitement Pasteur, et qui paraissent grandement alarmées par la maladie subite de leur petite camarade.

Mort de William T. Alcorn.

William T. Alcorn, l'épicier qui avait été arrêté ces jours derniers sous l'accusation d'avoir eu un cheval volé en sa possession et qui pendant son incarcération était tombé subitement malade, est mort hier matin à l'Hôpital de Charité.

Le défunt laisse une veuve et plusieurs enfants qui étaient à son chevet lorsqu'il a rendu le dernier soupir.

Alcorn, au moment de son arrestation, avait déclaré aux agents que le cheval trouvé dans sa cour lui avait été vendu par un nègre. C'était la première fois qu'il avait maille à partir avec la justice et l'on suppose que l'émotion que lui a causé son arrestation aura entraîné un abattement nerveux auquel il a succombé.

L'enquête ouvert immédiatement semblerait démontrer que Alcorn n'était nullement coupable et qu'il a été simplement la victime des circonstances.

Gamins arrêtés.

Six gamins qui se baignaient au pied de la rue Mazant, dans le fleuve, ont été arrêtés vendredi soir à 5 heures, par un agent de police.

Les inculpés qui sont tous âgés de 13 à 15 ans, ont été traduits hier matin devant la Cour Juvénile.

Mort de M. Jean Mounanès.

Hier matin, en son domicile, à l'angle des rues Bourbon et Toulouse, est mort un des membres les mieux connus de notre colonie française, un homme qu'entourait la considération générale, M. Jean Mounanès.

Le défunt n'était âgé que de 42 ans, c'est dire qu'il était jeune encore et qu'il devait être attaché à la vie, parce que celle-ci lui sourialt ; l'industrie qu'il exerçait prospérait, et au foyer toutes les joies lui étaient connues.

M. Mounanès avait épousé Mlle Julie Péne. Il habitait notre ville depuis 18 ans, et faisait partie de la Société Française de la Nouvelle-Orléans et de la Loge "Etoile Polaire No 1". Ses funérailles auront lieu à 4 heures ce soir, et ses amis nombreux iront saluer son cercueil.

DEPART.

Nous avons reçu hier la visite P. P. C. de M. J. M. Vergnolle, qui part pour France ce matin.

M. Vergnolle va passer les mois chauds de l'autre côté de l'océan, dans son pays natal. Il y retrouvera une sœur et des amis qu'il n'a pas vus depuis deux ans.

Nous lui souhaitons un bon voyage et un heureux retour.

La Fête de St-Antoine de Padoue.

Comme d'habitude la fête de St-Antoine de Padoue sera célébrée avec pompe dans l'Eglise de ce nom.

Les cérémonies ont été inaugurées hier soir à sept heures et demie par les Vêpres suivies de la Bénédiction du Saint Sacrement.

L'église avait été décorée pour la circonstance aux couleurs italiennes, une guirlande de lumières chinoises placée devant l'édifice sur le terain neutre présentait un admirable coup d'œil. Les membres de la Société de Saint-Antoine s'étaient réunis au siège de la société et ont défilé dans les principales rues, se rendant à l'église en corps.

Après la bénédiction du Saint Sacrement offerte par le Révérend Père Casimir Murriche, un feu d'artifice a été tiré devant l'église.

Ce matin, jour de la fête du Saint, une Grand'Messe Solennelle sera dite à dix heures au cours de laquelle le panégyrique de Saint Antoine sera prononcé en italien par le Rév. Père Paulus Perrette.

La messe sera célébrée par le Rév. Père Casimir Murriche, R. R. E. Cabanal, de la Cathédrale, diacre, et Guillaume Martin, sousdiacre.

Les membres de la colonie italienne ainsi que les officiers et membres de la société de St-Antoine sont spécialement invités à assister à cette messe.

Le soir il y aura bénédiction du Saint-Sacrement et la relique du Saint sera exposée dans l'église.

Collège St-Aloysius.

Les exercices de fin d'année du Collège St-Aloysius auront lieu lundi soir, le 21 de ce mois, au théâtre Tulane.

Ecole Normale de la Nlle-Orléans,

La session scolaire de l'Ecole Normale de la Nouvelle-Orléans sera close jeudi prochain par des exercices de circonstance, à 11 heures du matin, au théâtre Tulane.

Retour des Shriners.

La délégation des Mystic Shriners, qui s'était rendue à Louisville pour assister à la convention de cet ordre, est rentrée hier matin à la Nouvelle-Orléans par un train du Louisville-Nashville.

Un comité de réception à la tête duquel se trouvait le maire Behrman attendait les délégués à la gare. Ceux-ci ont défilé en cortège dans les rues du centre de la ville avant de se rendre au Temple maçonnique de la rue Carondelet où une réception a été tenue.

Le cortège des Shriners était escorté par 25 agents de police à cheval commandés par l'inspecteur O'Connor.

Le maire Behrman avait pris place dans la première voiture avec l'illustre recorder Richard Lambert.

Dans la voiture qui suivait on remarquait le Potentat Impérial Gustave Levy et le ci-devant Potentat Impérial Geo. W. Booth.

Les Shriners qui avaient tous revêtu leurs costumes de circonstance présentaient un coup d'œil superbe.

L'entrain le plus cordial n'a cessé de régner pendant cette réception, qui a été agrémentée de nombreux discours.

Le fait que la convention de 1910 sera tenue à la Nouvelle-Orléans, cause une grande satisfaction dans les milieux maçonniques.

NOYE.

A huit heures, hier soir, Ludwic Anderson, un jeune homme de 18 ans, demeurant à l'angle des rues Ursulines et Derbigny, s'est accidentellement noyé en se baignant dans le vieux bassin à l'intersection de la rue Marais.

Son corps a été repêché quelques instants plus tard.

Une Satisfaction est Réservée

à tout homme ou femme qui n'a pas de santé et commencera à prendre immédiatement du Hostetter's Stomach Bitters. Il tonifiera et fortifiera votre système débile et abattu et vous sera salutaire de toutes façons. Par conséquent laissez vous persuader de vous procurer une bouteille de

HOSTETTER'S STOMACH BITTERS

aujourd'hui, pour commencer à recouvrer la santé. On le prend pour Fièvre, Indigestion, Dyspepsie, Constipation et Maladies de Foie.

Les faux de l'ex-notaire Spitzfaden.

Un nouveau procès découlant des transactions de l'ex-notaire Théodore G. Spitzfaden a été intenté hier matin à la Cour civile de District.

Le demandeur, M. William J. Deering déclare qu'il est porteur d'un billet de $650 émis par Spitzfaden et endossé par Mme Agnes Anderson, et en réclame le remboursement.

Mme Anderson nie qu'elle ait jamais apposé sa signature sur ledit billet.

Les Gens Gras se Tracassent-ils ?

La plupart des personnes maigres diraient, non. La plupart des gens gras disent, oui. Ils ont toutes les causes d'ennui qu'ont les personnes maigres, plus une—leur graisse. La graisse mortifie les femmes parce qu'elle nuit à leur apparence, et elle incommode les hommes parce que leur activité s'en ressent. Quelques-uns la craignent. Il y a peu de membres des deux sexes qui ne se départiraient pas volontiers de 30 à 50 livres de graisse s'ils en connaissaient le moyen.

Ce "moyen" me sert d'excuse pour prendre place dans ce journal. Bien que très peu de gens gras le sachent [et ceux qui le savent ne sont plus gras], il y a une méthode très simple pour se réduire sans danger. Tout ce que l'on a à faire, c'est de prendre après les repas et au moment de se coucher, une cuillérée à café de la simple recette suivante, que n'importe quel pharmacien remplira pour quelques sous : Une demi-once de Marmola, 1[2 once d'Extrait Fluide Aromatique de Cascara, et 3 1[2 onces d'Eau de Peppermint, et tout est dit.

Ce remède met positivement un terme aux tourments des "gens gras", car il dispense de l'exercice et de la diète. Il ne cause jamais de rides ni de maux d'estomac, et je me suis laissé dire qu'il n'est pas rare que l'on perde à son usage de 12 à 16 onces de graisse par jour.

DECES.

MOUNANÈS—Décédé samedi, 12 juin, à 3:15 heures a. m., âgé de 42 ans, JEAN MOUNANÈS, époux de Julie Péne, natif de France, et résidant de cette ville depuis plus de 18 ans. Les parents, amis et connaissances de la famille, ainsi que les officiers et membres de la Société Française et ceux de l'Etoile Polaire No 1 sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, 13 juin 1909, à 4 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 606 rue Bourbon, coin Toulouse.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé le 12 juin à 3:15 heures A. M., âgé de 42 ans, le Sociétaire JEAN MOUNANÈS, natif de France. Messieurs les membres de la Société et particulièrement ceux de la catégorie du mois de juin sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche le 13 juin, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 600 rue Bourbon, coin Toulouse.

Le Président, J. M. VERGNOLLE.
Le Secrétaire, A. LE FRANÇOIS.
13 juin—1f

A. L. G. D. G. A. D. L'U. — Les Officiers et Membres de la R.·.L.·. Etoile Polaire No 1, sont requis de s'assembler au local ce dimanche 13 juin à 3 heures p. m., pour assister aux funérailles du T.·. R.·. Frère MOUNANÈS.

EMILE POMES V.·. M.·.
H. FOCREMENT, Secrétaire.
13 juin—1 f

THEARD — Décédée dimanche, 6 juin 1909, à 1 heure a. m., EVELYN EDWIGE THEARD, fille du Dr Sid. L. Théard et d'Octavie Marie Choppin, âgée de 2 ans 4 mois et 12 jours.

FOURCHY—Décédée vendredi, 11 juin, à 5 heures a. m., âgée de 47 ans, Mme PAUL L. FOURCHY, née Euphémie Eulalie Morel, native de la Nouvelle-Orléans.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

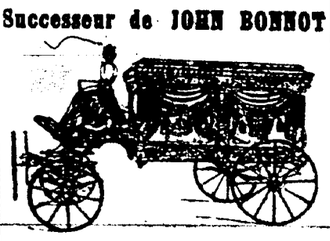

Entrepreneur de pompes funèbres

No 823 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 408

PHONE HEMLOCK 282.

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray)

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

(27 sept—1an)

LES CHEFS DU CHEMIN DE FER URBAIN FAVORISENT L'EMISSION DE NOUVEAUX BONS.

Ce qui enlèvera aux actionnaires le poids de fortes dépenses et permettra l'augmentation et l'amélioration de la valeur de leurs placements.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DE L'ECLAIRAGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
317 rue Baronne.
Nouvelle-Orléans, Lne., 8 Juin 1909.

AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET D'ECLAIRAGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les Directeurs de la Compagnie du Chemin de fer et d'Eclairage de la Nouvelle-Orléans soumettent l'exposé suivant à la considération de leurs actionnaires :

Le Conseil de Direction juge essentiellement nécessaire d'élargir les plans financiers de la Compagnie, surtout eu égard au fait que des extensions, des améliorations sont impérieuses. Nous sommes d'avis que ces travaux ne doivent pas se faire aux frais de l'actionnaire, et devraient être au compte du capital ou d'une émission additionnelle de bons.

Premièrement. La compagnie est capitalisée à trente millions de dollars ($30,000,000.00), dix millions desquels sont des actions "préférées", "non-accumulatrices", et vingt millions d'actions communes. Ces actions constituent le fonds capital entier de la compagnie, et l'émission de bons proposée d'aucune façon n'augmentera le fonds-capital.

Deuxièmement. L'émission de bons proposée cinquante millions de dollars ($50,000,000) doit être sujette à des limitations et des restrictions imposées par le Conseil des Direction, comme il est compris dans la résolution adoptée par le Conseil de Direction et autrement, laquelle résolution est ainsi conçue :

"Attendu que les Directeurs de cette Compagnie ont appelé une assemblée des actionnaires de cette compagnie pour approuver l'emission autorisée de $50,000,000 de bons de quarante ans premiers et rachetant 5 pour cent, bons hypothécaires dont $30,000,000 doivent être mis de côté pour racheter des obligations existantes et $2,000,000, devant être dépensés selon les besoins de la compagnie, soigneusement restreints ; donc,

IL EST RESOLU que c'est l'opinion du Conseil que si une telle émission est approuvée par les actionnaires, suffisamment de bons pourront être émis et vendus pour racheter et payer $1,226,000.00 de bons de 6 pour cent. Les billets "Gold Debenture" de la compagnie le 1er Novembre prochain, si, selon l'avis du Bureau, il est considéré sage de le faire, et tous les autres bons à emettre pour des objets d'extensions, d'améliorations de la propriété de la compagnie, ne seront emis que pour 75 pour cent du coût de ces améliorations et extensions.

"L'objet de cette résolution est de limiter autant que possible l'émission de bons additionnels sur la propriété de la compagnie et de restreindre soigneusement cette émission."

Les $1,266,000 de billets actuels de debenture, et le rachat de ces billets par l'émission proposée de bons, d'aucune façon n'augmenteront la dette de la compagnie.

Troisièmement. La résolution qui précède déclare que 75 pour cent du coût des améliorations et des extensions seront payés des produits de la vente des bons. Eu égard au présent et rapide agrandissement anticipé de la ville, il serait impossible de faire de telles améliorations et extensions, et de faire face aux obligations des franchises de la Compagnie (même s'ils étaient suffisants), et en même temps se montrer juste à l'égard des actionnaires. Le très grand pavage que doit bientôt faire la ville de la Nouvelle-Orléans imposera de nouvelles et fortes obligations à la Compagnie, et comme ces améliorations sont pratiquement d'un caractère permanent, le Conseil ne croit pas que les actionnaires des prochaines futures années doivent supporter toute la dépense de ces travaux qui seront à l'avantage des actionnaires de dix à trente ans d'ici.

Quatrièmement. D'autres demandes se font à la compagnie d'extensions additionnelles de diverses parts qui, s'il y est fait droit, nécessiteront une augmentation de dépenses ; mais il est prévu que ces extensions ajouteront grandement aux gains et qu'il en résultera un grand bien pour la compagnie et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le plan de finance de la compagnie tel qu'il est suggéré ou proposé est compréhensible, non seulement pour les conditions existantes, mais pour la durée des diverses franchises de la compagnie.

Les gains accrus que la compagnie devrait recevoir les prochaines années devraient plus que compenser des dépenses additionnelles qu'occasionnera l'émission de bons que le Conseil de Direction se propose de créer.

Le Conseil de Direction a la plus entière confiance dans la propriété et les sécurités de la Compagnie qui, au moyen d'une gestion financière judicieuse et une bonne administration, gagneront de plus en plus en valeur avec le temps ; et c'est la plus sincère opinion du Conseil de Direction que le plan soumis aux actionnaires servira le mieux les intérêts de la compagnie sous tous les rapports ; et s'il est exécuté, il étendra grandement le marché de toutes les catégories de ses sécurités.

L'exposé ci-dessus fait aux actionnaires a été approuvé et adopté par le vote unanime du Conseil de Direction

HUGH McCLOSKEY, Président.
JOS. H. DE GRANGE, Secrétaire.

Les Enfants de la France.

Rappelons que c'est aujourd'hui que la Société de Secours Mutuels "Les Enfants de la France" célèbrera le 17me anniversaire de sa fondation par une fête champêtre et un banquet.

Il n'est pas osé de prédire à cette fête et à ce banquet un succès brillant ; tous deux ont été préparés avec les plus grands soins ; et les honneurs en seront faits par le Président M. J. A. Buisson et ses co sociétaires.

INCENDIE.

Hier matin vers dix heures une alarme a été donnée à la boîte 15 pour un feu découvert dans une bâtisse rue St. Philippe 539, appartenant à Mme P. Barbarich et occupée au troisième étage par Mme A. Cusimano, et au rez de chaussée par la confiserie de G. Palia. Les dommages d'environ $3000, sont couverts par une assurance. La maison voisine occupée par Mme Salvatoro Greco, a été légèrement endommagée.

La Fête du 4 Juillet au Parc de Ville.

Le comité des Fêtes du Parc de Ville s'est assemblé hier sous la présidence de M. P. M. Schneidau, afin de discuter le programme de la fête qui aura lieu au Parc à l'occasion du 4 juillet.

Ce programme comporte une grande parade militaire, des exercices individuels, jeux de base-ball, etc.

Ce comité tiendra une séance chaque semaine, afin de régler les derniers détails de cette fête.

VOL.

Ces jours derniers un voleur a pénétré dans l'établissement de la Crescent Glass and Mirror Co., rue Royale 604, et en a emporté des marchandises d'une valeur de $60.

Le maire Behrman visite le croiseur "Etruria"

Hier matin, à 11 heures, le maire Behrman, accompagné de M. Garland Dupré et de M. Luigi Dell'Orto, s'est rendu à bord du croiseur italien "Etruria" où il a été reçu par le capitaine comte di Casalino entouré de son état major.

La réception accordée au maire a été des plus cordiales.

AVIS SPECIAUX.

PARC DE VILLE.

Des soumissions pour les privilèges de la Grande Fête Complimentaire du Parc de Ville, le 4 Juillet, se ont reçues par A. Glaudot, Jr, 440 rue de Chartres jusqu à 3 heures p. m., le 21 juin 1909.

Le Comité se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions sans exception.

P. M. SCHNEIDAU, Président.
13 juin—13 20

BUREAU DE LA NEW ORLEANS RAILWAY & LIGHT COMPANY—317 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Lne. 19 mai 1909—Une assemblée générale des actionnaires de cette corporation aura lieu dans ses bureaux ci-dessus indiqués le 28 juin 1909 entre midi et deux heures P. M., en vertu d'une résolution de son Conseil de Direction adoptée le 18 mai 1909, pour voter conformément à l'Article V de la charte pour autoriser l'émission de cinquante millions de dollars de Bons de cinq pour cent, bons de quarante ans en première hypothèque et de rachat.

Les livres de transferts pour les actions préférées et communes seront fermés du 20 juin au 28 juin 1909 inclusivement.

JOS. H. DE GRANGE, Secrétaire.
20mai—20 au 28 juin

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Les nominations aux emplois rétribués de la Société Française auront lieu le Mardi 15 juin en séance du Conseil d'administration. Les soumissions seront reçues jusqu'au mardi 15 à 5 heures P. M.

Pour les emplois et honoraires, consulter le tableau et les cahiers de charges exposés à l'entrée de l'Asile

J. M. VERGNOLLE, Président.
A. LE FRANÇOIS, Secrétaire.
6juin—6 10 13 15

PETITES ANNONCES.

AGENTS—Vendeurs demandés, beaucoup d'argent, dépenses payées. Pas d'expérience nécessaire ; portraits, Bromides, Photos Pillow Tops, 30c. ; cadres aux prix de fabrique ; crédit donné, catalogue et échantillons gratuits—Département 91 ; Ritter Art Studio, 813 West Van Buren, Chicago.
13 juin—

A VENDRE—Pour cause de maladie du propriétaire, le magasin de vaisselle au coin des rues Ursulines et Royale, faisant d'excellentes affaires.
12 juin—3 f

UNE DAME demande 3 chambres dans une famille demeurant son loin de la rue Canal. Réponse 1028 Bourbon.
25 mai—

Succession de Adrien Tiané.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 89,535—Division D—Attendu que Mme Louise Bernadet, veuve de Adrien Tiané, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adrien Tiané, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pourlesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition — Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.—K. V. Richard, avocat.
10 juin—10 14 19

VENTES A L'ENCAN . VENTES A L'EN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport.

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit :

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Lne., à la station Flournoy ; le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit :

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1[2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante-douze et demi (72 1[2) acres de terre, décrite comme suit :

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir : Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds sud 65 degrés 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt-huit au-dessus de la corporation et range ; de là nord 18 degrés est, 1528 pieds à l'enoignure ; de là nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de là sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de là sud 2 degrés 55 minutes est 905 pieds au coin de là sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpenté, de là nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1[2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 758 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2,000 pieds, la dite distance étant des points suivants, sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, l'étendue de 100 pieds commence à la station 458x71 à la station 470, et aussi de la station 490 à la station 516x29 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2,000 pieds, ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collectivement, comprend 15 1[2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer.

Conditions—Une moitié au plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en un an en et deux ans, démontrée par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par ordre de vendeur et privilège ; l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénation et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où un avocat serait employé pour collecter ladite billets, au débiteur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais usuels tels que hypothèque, transfert, recherche de taxes et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail s'il y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
Girault, Farrar, Chas Rosen et Dart & Kiernan, avocats.
13 juin—13 20 27—juil 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit :

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 88d, (autrefois No 55) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Prieur, (autrefois Josephine), Union (maintenant Touro) et Roman (autrefois solidelle), désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agniese, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente ; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0[0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Bouisière Rouen notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.
13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA SAVOIE, 17 juin.
*LA LORRAINE, 24 juin.
*LA PROVENCE, 1er juillet.
*LA SAVOIE, 8 juillet.
*LA TOURAINE, 15 juillet.
LA BRETAGNE, 22 juillet.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.
*Vapeurs à double hélices.
Départ extra :
S. S. CHICAGO, 3 juillet.
Deuxième et troisième classe seulement.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE.
S. S. FLORIDE, 12 juin.
S. S. ST-LAURENT, 5 juillet.
Passage de Première Classe.....$50.00
Passage d'Entrepont.....$33.00
FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 802 rue Commune, bâtisse Hencen.
1er mars—1an

CHEMINS —DE— FER.

Heures d'arrivées et de départs.

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Station Terminale, rue Canal
Aucun passager transporté entre la Nouvelle-Orléans et Slidell et les points intermédiaires.

DEPART

Tous les jours excepté dimanche.
Hopewell, Monticello, Tylortown, Folsom ..... 6:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.
West Columbia, Tylertown, Folsom ..... 4:30 p m
Dimanche seulement.
West Columbia, Tylertown, Folsom ..... 5:35 p m
Excursions des dimanches
Toutes les stations ..... 8:00 a m
Excursions des mercredis
Covington, Abita Springs, Mandeville, Bayou Lacombe.6:55 a m

ARRIVE

Tous les jours excepté dimanche.
Hopewell, Monticello, Tylertown, Folsom ..... 6:55 p m
Tous les jours excepté dimanche.
West Columbia, Tylertown, Folsom ..... 8:40 a m
Dimanche seulement.
West Columbia, Tylertown, Folsom ..... 10:10 a m
Excursion des dimanches
Toutes les stations ..... 8:00 p m
Excursions des mercredis
Covington, Abita Springs, Mandeville, Bayou Lacombe.6:55 p m

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ARRIVER

N. Y. and N. O. Limited .... 9:45 am
Cincinnati & Florida express 7:25 am
Cincinnati, Chicago and N. Y. express..... 8:35 pm
Montgomery Accom'n..... 6:45 pm
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche 8:50 am
N. O.—Mobile Accom'n .... 11:59 am
Excursion dimanche..... 8:05 pm

DEPART.

N. Y. and N. O. Limited .... 8:00 pm
Cincinnati & Florida express 8:45 pm
Cincinnati, Chicago and N. Y. express..... 9:05 am
Montgomery Accom'n ..... 6:00 am
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche 3:25 pm
N. O.—Mobile Accom'n. ... 5:45 pm
Excursion dimanche..... 7:30 am

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVER.

No 1 limited .....10:55 a m
3 Pan American special. 8:55 p m
5 local..... 4 30 p m
9 points de Hattiesburg.. 8:00 a m
Excursions du dimanche et mercredi pour Lumberton.
11 ..... 7 05 p m

DEPART.

No 6 local..... 5:00 p m
4 Pan American special. 9 25 a m
8 Meridian et points int. 6:20 a m
2 limited..... 7:50 p m
Excursions du dimanche et mercredi de Lumberton.
10 ..... 7 40 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVER.

"The Limited", Chicago, St Louis Louisville et Cincinnati.. 8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati .....10:55 a m
Local Mail..... 6:40 p m
Northern Express ..... 8:50 a m
McComb Accommodation.....9:50 a m
Excursion dimanche.....9:30 p m

DEPART.

"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati..... 9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati..... 7:10 p m
Local Mail..... 5:30 a m
Northern Express..... 4:30 p m
McComb Accommodation .. 2:50 p m
Excursion dimanche.....7.45 a m

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVER.

Vicksburg express..... 5:30 p m
Memphis Express .....8:10 a.m.
Baton Rouge et Woodville Accommodation..... 9:40 a m
Excursion dimanche.....9:30 p m

DEPART.

Vicksburg express..... 7:00 a m
Memphis Express ..... 3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation..... 4:15 p m
Excursion dimanche.....8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVER.

Tous les jours excepté dimanche.
De Belair et Shell Beach....9:10 a m
Dimanche seulement.
De Belair.....7:00 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger.....8:50 a m
De Shell Beach..... 10:05 a m
Shell Beach .....6:00 p m

DEPART.

Tous les jours excepté dimanche,
Pour Belair et Shell Beach. 5:30 p m
Dimanche seulement.
Shell Beach ..... 9:45 a m
Belair ..... 8:45 a m
Shell Beach ..... 7 00 p m